

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du code du travail
Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Proposition de formation : COMPRENDRE L'ABUS SEXUEL

Pour toute question, modification de la formation et des éléments de son contenu, merci de joindre votre contact à NEORESPI ou bien de contacter le centre aux coordonnées suivantes :

1 rue André Thierry, 91320 - Wissous

06 99 83 33 47

formation@neorespi.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Document actualisé le 16/12/2022

**CONTRAT
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Entre

NEORESPI

SARL dont le siège social est situé à : **1 rue André Thierry, 91320 - Wissous**
Immatriculée sous le n° de SIRET : **91308980100017**

Organisme de formation enregistré sous le numéro **11 91 09560 91** auprès du préfet de région **Ile de France**

Représentée aux fins des présentes par **Monsieur VERONIQUE Jean-Philippe**, gérant(e) dûment habilité(e).

Ci-après désignée « **L'Organisme de Formation** »
De première part,

Et

Nom du stagiaire : _____

Prénom du stagiaire : _____

Dont l'adresse est située à : _____

Ci-après désignée « **Le Stagiaire Bénéficiaire** »
De seconde part,

Les soussignés étant ci-après désignés ensemble « Les Parties ».

Il est convenu ce qui suit :

II EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT

Le Stagiaire Bénéficiaire, après avoir procédé à une étude de ses besoins en matière de formation professionnelle continue, a décidé de financer, au profit de partie de son personnel et en accord avec ce dernier, des actions de formation, du type de celles prévues aux articles L.6313-1 et suivants du Code du Travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018, organisées par l'Organisme de Formation.

Pour toutes les questions qui ne seraient pas réglées par le présent contrat (ci-après désignée « Le Contrat »), les Parties déclarent expressément se référer aux Conditions Générales de Formation. Dans l'hypothèse

Document actualisé le 16/12/2022

où il y aurait contradiction entre une ou des dispositions des Conditions Générales et celles du Contrat, ces dernières prévaudraient.

Le contrat de formation est conclu en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

CECI ETANT RAPPELE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. Objet du contrat

Le contrat a pour objet l'organisation et la dispense de la formation intitulée : **COMPRENDRE L'ABUS SEXUEL** - (Ci-après la « Formation ») par l'Organisme de Formation dans les conditions fixées par les articles suivants.

2. Nature de la Formation

2.1. Nature de l'action de formation

La Formation s'inscrit dans le cadre des actions de formation prévues par les articles L.6313-1 et L.6313-9 du Code du Travail - LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Elle constitue une action concourant au développement des compétences qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle :

- Action de formation : **Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.**

2.2 Effectif concerné par la Formation

La Formation est réalisée à destination des catégories de personnes suivantes :

- être un(e) professionnel(le) de l'éducation, du sport, de la santé, de l'accompagnement social ou biens des milieux religieux, médiatique ou judiciaire en activité,
- être étudiant(e) ou stagiaire en formation dans les domaines ci-dessus.

La personne bénéficiaire concernée par la Formation est ci-après désignée, le « Stagiaire ».

Elle est organisée pour un effectif de **1** stagiaire.

Nom du stagiaire concerné par le présent contrat : _____

Fonction du stagiaire : _____

2.3 Objectifs de la Formation

La Formation a pour objectif :

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- **Acquérir** un socle de connaissances solide permettant de comprendre en profondeur l'impact des agressions sexuelles dans le développement de la personne victime et ses stratégies de survie
- **Être capable** d'analyser ce qui se cache derrière les stratégies de survie des victimes (ressources, mécanismes d'adaptation...)
- **Entrer dans la compréhension** des conséquences de l'abus tant au niveau émotionnel qu'au niveau comportemental
- **Défaire** les fausses croyances et les préjugés intégrés à notre insu au sujet des abus sexuels, des agresseurs et des victimes
- **Comprendre** les dynamiques spécifiques victimes/agresseurs et, en parallèle, le lien entre ces dynamiques et la systémie familiale fragilisée et/ou toxique.
- **Connaître** la spécificité des hommes victimes, notamment des hommes abusés dans l'enfance
- **Savoir reconnaître** les signes de traumatismes secondaires pour l'aidant et mettre en place les stratégies pour prendre soin de soin
- **Distinguer** les différents niveaux d'impact et de diffusion des abus en tant que chocs traumatiques dans le corps
- Identifier le profil type de l'agresseur
- **Comprendre** ses pathologies, ses motivations, ses souffrances, et les conditions de ses récives multiples
- **Identifier les freins** éducatifs et sociaux qui les empêchent l'accès aux soins
- **Entrer dans la compréhension** de la spécificité des couples de survivants : les enjeux, les difficultés et le soutien dans la construction de la relation puis dans la parentalité
- **Connaître** les limites de ses compétences et identifier les personnes clés nécessaires à un accompagnement optimum dans la durée
- **Savoir constituer** un cadre sécuritaire et un accueil rassurant et bienveillant
- **Apprendre à constituer** son propre réseau professionnel afin d'être capable de référer à toute étape de la relation avec la victime

2.4 Programme, méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Le programme de la formation intitulée **COMPRENDRE L'ABUS SEXUEL**.

Les méthodes et moyens pédagogiques :

- **PRÉSENTIEL**
- **Alternance de théorie et de pratique**

2.5 Modalités pratiques de réalisation de la Formation

I/ **Date(s) et durée de la Formation**

Document actualisé le 16/12/2022

La Formation se déroulera selon les modalités suivantes :

Date(s) : du 24 au 28 avril 2023

Durée : 35 heures

Jours ouvrés : 5 jours

La durée estimée de la formation ainsi que les modalités de réalisation sont détaillées dans le programme de formation joint en annexe 2.

II/ Lieu(x) de la Formation

Lieu : **CENTRE ECODEVA PAPAYA, Route de l'aileon D39, 97260 LE MORNE ROUGE, Martinique**

III/ Nom du Formateur

Nom du Formateur : **VERONIQUE Jean-Philippe** (CV joint), **BENAMZA Myriam** (CV joint),

3. Modalités d'évaluation (et/ou de contrôle des connaissances) de la formation

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par le stagiaire est effectué selon les modalités suivantes :

- Questionnaire remis en fin de session et corrigé conjointement avec le stagiaire,
- Mise en situation permettant de vérifier l'aptitude du stagiaire à restituer les connaissances théoriques et pratiques acquises en cours de stage,

Modalités de sanction : À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, ainsi qu'une attestation de formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- **Présentiel : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées aussi par demi-journée par le formateur.**

4. Dispositions financières

Au titre des actions de formation dispensées, le Stagiaire Bénéficiaire s'engage à régler à l'organisme de formation l'intégralité des frais de formation suivants :

Document actualisé le 16/12/2022

Frais pédagogiques	841,67 €
Frais annexes	200 €
Nombre de stagiaires(s)	1
[TVA]	208,33 €
Total	1 250 €

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Les modalités de règlement, entre les parties prenantes au contrat, sont les suivantes : le règlement sera effectué par le client ou par son organisme collecteur avant le début de la formation. Le paiement est dû à réception de la facture. Paiement par virement bancaire, carte bleue ou chèque à l'ordre de **NEORESPI**.

Les modalités de paiement des sommes dû incombant au stagiaire sont les suivantes.

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours (14 jours pour les contrats conclus à distance) pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai susvisé. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Après le délai de rétractation, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **375 euros TTC**. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant : 30% à la date de signature et le solde en fin de formation.

En cas de retard de paiement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ses prestations à l'endroit du stagiaire.

5. Réalisation et résiliation de la formation

5.1. Réalisation de l'action de formation

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de Formation s'engage à réaliser l'action de formation prévue dans le cadre de la Convention ainsi qu'à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et le bien fondé des dépenses de formation engagées à ce titre.

5.2. Résiliation de la formation

I/ Principe

En application de l'article L.6354-1 du code du travail « en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ».

La non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, qu'elle soit imputable à l'Organisme de Formation ou à l'Entreprise Bénéficiaire ne donne lieu à facturation qu'au titre des prestations de formation effectivement réalisées.

II/ Cas d'annulation du fait du Stagiaire Bénéficiaire

En cas d'annulation du fait du Stagiaire Bénéficiaire à moins de quinze jours francs avant le début de l'une des actions visées dans le programme de formation joint en annexe 2, le Stagiaire Bénéficiaire sera tenu de dédommager l'organisme de formation en lui versant à titre de dédit une indemnité dans les conditions suivantes :

FORMATION

	Annulation <u>moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la formation</u>	Annulation <u>moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation</u>	Annulation <u>moins de 48 heures avant la formation</u>
Indemnité de dédit	50% du coût global de la Formation (cf. 4.)	75% du coût global de la Formation (cf. 4.)	100% du coût global de la Formation (cf. 4.)

Annulation d'une ou plusieurs séance(s) de formation

L'annulation d'une ou plusieurs séances de formation par le Stagiaire Bénéficiaire donnera lieu au paiement, par séance, d'une indemnité de dédit dans les conditions suivantes :

	Annulation <u>moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la séance</u>	Annulation <u>moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance</u>	Annulation <u>moins de 48 heures avant la séance</u>
Indemnité de dédit	50% du coût global par séance annulée	75% du coût global par séance annulée	100% du coût global par séance annulée

Annulation de la participation du Stagiaire Bénéficiaire à une ou plusieurs séances

L'annulation de la participation du Stagiaire Bénéficiaire à une ou plusieurs séance(s) de formation (hors le cas d'annulation totale de la participation Stagiaire Bénéficiaire), donnera lieu au paiement d'une indemnité de dédit, pour le dit Stagiaire Bénéficiaire, dans les conditions suivantes :

	Annulation <u>moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la séance</u>	Annulation <u>moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance</u>	Annulation <u>moins de 48 heures avant la séance</u>
--	---	---	--

Document actualisé le 16/12/2022

Indemnité de dédit	50% du coût global par Stagiaire / séance	75% du coût global par Stagiaire / séance	100% du coût global par Stagiaire / séance
---------------------------	--	--	---

III/ Cas d'annulation du fait de l'organisme de formation

Si l'organisme de formation était exceptionnellement contraint d'annuler ou d'interrompre l'action de formation, le Stagiaire Bénéficiaire en serait informé dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir de leur report.

En cas d'événement de force majeure (tel que défini par la jurisprudence française) ne permettant pas à l'organisme de formation d'assurer tout ou partie de l'action de formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation de poursuivre l'exécution normale des prestations objet des présentes.

8. Documentation pédagogique

L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de l'organisme de formation, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, le stagiaire bénéficiaire s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par l'entreprise en tout ou partie, notamment dans le cadre d'une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation.

9. Date d'effet et durée de la Convention de Formation

La Convention prend effet le **11 mars 2023**

Elle prendra fin le **30 avril 2023**

La Formation doit se dérouler sur cette période de validité.

10. Handicap

Toutes les formations dispensées à **NEORESPI** sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

11. Différends

Médiation des litiges de la consommation :

Document actualisé le 16/12/2022

Conformément aux articles L 611-1 À L 611-3 et R 612-1 à R 616-2 du code la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé aimablement et directement avec le professionnel.

À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation de la consommation désignée par le professionnel est : **CM2C** qui peut être saisie :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : **14 rue Saint Jean, 75017 - Paris**
- Soit par voie électronique : **cm2c@cm2c.net**

Toute contestation ou différents relatifs à l'interprétation ou l'exécution du Contrat est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de **Evry**.

Fait en double exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties,

Fait à Wissous, Le **11 mars 2023**

Pour l'Organisme de Formation



VERONIQUE Jean-Philippe, Gérant

Pour le Stagiaire Bénéficiaire

(mentionner nom et prénom du stagiaire et signer)

Nom :	Prénom :
-------	----------

Annexe 01
Programme de la Formation

COMPRENDRE L'ABUS SEXUEL

Nom du stagiaire :	Ecrire nom du stagiaire / des stagiaires
Nom de l'entreprise / employeur :	Ecrire nom de l'entreprise / employeur
Période de formation :	Du 24 au 28 avril 2023
Durée de la formation :	35 heures 5 jours
Public visé :	Tous les professionnels de la santé, les professionnels en relation d'aide, les professionnels du milieu éducatif, sportif, religieux, médiatique et judiciaire ainsi que pour toute personne en lien avec la problématique des abus sexuels dans le cadre de son travail.
Nom du formateur :	VERONIQUE Jean-Philippe / BENAMZA Myriam
Qualification du formateur :	Professionnel (Cf. CV joint)
Lieu de formation :	CENTRE ECODEVA PAPAYA, Route de l'aileon D39, 97260 LE MORNE ROUGE, Martinique
Niveau de connaissances préalables requis :	- être un(e) professionnel(le) de l'éducation, du sport, de la santé, de l'accompagnement social ou biens des milieux religieux, médiatique ou judiciaire en activité, - être étudiant(e) ou stagiaire en formation dans les domaines ci-dessus.
Objectifs de la formation :	- Acquérir un socle de connaissances solide permettant de comprendre en profondeur l'impact des agressions sexuelles dans le développement de la personne victime et ses stratégies de survie - Être capable d'analyser ce qui se cache derrière les stratégies de survie des victimes (ressources, mécanismes d'adaptation...) - Entrer dans la compréhension des conséquences de l'abus tant au niveau émotionnel qu'au niveau comportemental - Défaire les fausses croyances et les préjugés intégrés à notre insu au sujet des abus sexuels, des agresseurs et

Document actualisé le 16/12/2022

	<p>des victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les dynamiques spécifiques victimes/agresseurs et, en parallèle, le lien entre ces dynamiques et la systémie familiale fragilisée et/ou toxique. - Connaitre la spécificité des hommes victimes, notamment des hommes abusés dans l'enfance - Savoir reconnaître les signes de traumatismes secondaires pour l'aidant et mettre en place les stratégies pour prendre soin de soin - Distinguer les différents niveaux d'impact et de diffusion des abus en tant que chocs traumatiques dans le corps - Identifier le profil type de l'agresseur - Comprendre ses pathologies, ses motivations, ses souffrances, et les conditions de ses récives multiples - Identifier les freins éducatifs et sociaux qui les empêchent l'accès aux soins - Entrer dans la compréhension de la spécificité des couples de survivants : les enjeux, les difficultés et le soutien dans la construction de la relation puis dans la parentalité - Connaitre les limites de ses compétences et identifier les personnes clés nécessaires à un accompagnement optimum dans la durée - Savoir constituer un cadre sécuritaire et un accueil rassurant et bienveillant - Apprendre à constituer son propre réseau professionnel afin d'être capable de référer à toute étape de la relation avec la victime
<p>Modalité :</p>	<p><input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL</p>
<p>Modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes :</p>	<p style="text-align: center;">En Présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Dispositif est nécessairement exécuté sous le contrôle permanent d'un encadrant, afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'acquérir sous les 5 jours les notions de la formation. ✓ La formation a lieu dans un local ou en entreprise respectant les conditions pour un accueil en bon et due forme. ✓ Toutefois, un encadrement à distance est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.

<p>Contact accompagnant pédagogique :</p>	<p><u>Coordonnées de contact :</u> - Mail : formation@neorespi.fr - Tel : 06 99 83 33 47</p> <p><u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> - Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h</p> <p><u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Durée de la formation</p> <p>Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande <u>par mail ou par téléphone.</u></p>
<p>Contact support technique :</p>	<p><u>Coordonnées de contact :</u> - Mail : formation@neorespi.fr - Tel : 06 99 83 33 47</p> <p><u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h</p> <p><u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Durée de la formation</p> <p>Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande par mail ou par téléphone.</p>
<p>Moyens Pédagogiques :</p>	<p>Alternance de théorie et de pratique</p>

Moyens Techniques :	Tables, chaises, vidéoprojecteur, exercices pratiques en intérieur et en plein air
Nature des travaux demandés au stagiaire et Temps estimé pour la réalisation de chacun d'entre eux :	Mise en application des principes appris
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action :	Le formateur est tenu de répondre dans un délai de 72h (hors week-end et jours fériés) à toute sollicitation mail ou téléphonique de la part du stagiaire en vue du bon déroulement de l'action de formation lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.
Modalités de suivi et d'évaluation des séquences de formation ouverte ou à distance :	<p>Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Evaluation des connaissances théoriques sous forme questionnaire ● Mise en situation professionnelle et pédagogique sous forme d'études de cas ● un entretien évaluatif en visio-conférence obligatoire d'une durée de 1 heure 30 minutes dans les 4 semaines suivant le dernier jour de formation sous forme d'étude de cas appliquée spécialement au métier / à la fonction professionnelle du stagiaire
Handicap :	<p>Toutes les formations dispensées dans notre organisme de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.</p> <p>Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.</p>

Document actualisé le 16/12/2022

COMPRENDRE L'ABUS SEXUEL – Déroulé des 5 jours

5 jours, 35 heures

OBJECTIFS :

- **Acquérir** un socle de connaissances solide permettant de comprendre en profondeur l'impact des agressions sexuelles dans le développement de la personne victime et ses stratégies de survie
- **Être capable** d'analyser ce qui se cache derrière les stratégies de survie des victimes (ressources, mécanismes d'adaptation...)
- **Entrer dans la compréhension** des conséquences de l'abus tant au niveau émotionnel qu'au niveau comportemental
- **Défaire les fausses croyances** et les préjugés intégrés à notre insu au sujet des abus sexuels, des agresseurs et des victimes
- **Comprendre** les dynamiques spécifiques victimes/agresseurs et, en parallèle, le lien entre ces dynamiques et la systémie familiale fragilisée et/ou toxique.
- **Connaitre** la spécificité des hommes victimes, notamment des hommes abusés dans l'enfance
- **Savoir reconnaître** les signes de traumatismes secondaires pour l'aidant et mettre en place les stratégies pour prendre soin de soin
- **Distinguer** les différents niveaux d'impact et de diffusion des abus en tant que chocs traumatiques dans le corps
- **Identifier** le profil type de l'agresseur
- **Comprendre** ses pathologies, ses motivations, ses souffrances, et les conditions de ses récidives multiples
- **Identifier les freins** éducatifs et sociaux qui les empêchent l'accès aux soins
- **Entrer dans la compréhension** de la spécificité des couples de survivants : les enjeux, les difficultés et le soutien dans la construction de la relation puis dans la parentalité
- **Connaitre** les limites de ses compétences et identifier les personnes clés nécessaires à un accompagnement optimum dans la durée

Document actualisé le 16/12/2022

- **Savoir constituer** un cadre sécurisé et un accueil rassurant et bienveillant
- **Apprendre à constituer** son propre réseau professionnel afin d'être capable de référer à toute étape de la relation avec la victime

MODULE 1 : L'ABUS SEXUEL DANS L'HISTOIRE ET DANS LA SOCIÉTÉ | Durée : 7 heures

Objectif : Défaire les fausses croyances et les préjugés intégrés à notre insu au sujet des abus sexuels, des agresseurs et des victimes / Enseigner l'histoire de l'esclavage sous le prisme des empreintes traumatiques et de leurs effets transgénérationnels

Chapitre 1 : Mythes, croyances et réalités

Chapitre 2 : Traumatismes historiques et abus sexuels : quels liens ?

Chapitre 3 : L'abus sexuel c'est d'abord un contexte familial et social

--Évaluation Module 1

MODULE 2 : LES AGRESSEURS SEXUELS | Durée : 7 heures

Objectif : Défaire les fausses croyances sur les agresseurs sexuels et identifier leur profil type / Penser la psychologie de l'agresseur pour comprendre les stratégies de survie de sa victime / Identifier les doubles contraintes et les conflits de loyauté dans les abus sexuels de type incestueux

Chapitre 1 : Le fonctionnement de l'agresseur : comprendre l'agresseur pour aider la victime

Chapitre 2 : Le père incestueux : du patriarcat déviant ?

Chapitre 3 : Quand l'agresseur est une femme

Chapitre 4 : Quand l'agresseur est un prêtre ou un représentant du culte

Chapitre 5 : les éléments destructeurs de l'abus

--Évaluation Module 2

MODULE 3 : LA VICTIME : SES STRATÉGIES DE SURVIE ET D'ADAPTATION | Durée : 7 heures

Objectif : Distinguer les différents niveaux de résilience et la complexité des stratégies d'adaptation utilisées par les survivants / Distinguer les différents niveaux d'impact et de diffusion des abus en tant que chocs traumatiques dans le corps

Chapitre 1 : Le fonctionnement du cerveau et du corps pendant l'abus

Chapitre 2 : Le Syndrome de Stress Post Traumatique : de la crise à la chronicisation du mal

Chapitre 3 : L'amnésie traumatique : une réalité

Chapitre 4 : Les fausses croyances sur le monde après les abus : le vide et la nécessité de mettre du sens

Chapitre 5 : Le concept de résilience et ses limites

Chapitre 6 : Les comportements et pathologies d'adaptation traumatiques

Chapitre 7 : Le lien agresseur-victime et la systémie familiale

Chapitre 8 : Les hommes abusés sexuellement dans l'enfance (en collaboration avec Murray Schane, psychiatre et président de Male Survivor aux Etats-Unis)

Chapitre 9 : Les couples de survivants

--Évaluation Module 3

MODULE 4 : L'INTERVENTION AUPRES DES VICTIMES (PERSPECTIVES) | Durée : 7 heures

Objectif : Maitriser les connaissances afin de choisir les modalités de prises charges / Savoir reconnaître les signes de traumatismes secondaires pour l'aidant et mettre en place les stratégies pour prendre soin de soi / Apprendre à constituer son propre réseau professionnel afin d'être capable de référer à toute étape de la relation avec la victime

Chapitre 1 : Les conditions de l'intervention

Chapitre 2 : Le temps écoulé entre le traumatisme et le début de l'intervention

Chapitre 3 : La question du cadre et des limites dans l'intervention

Chapitre 4 : Quand l'aidant devient une victime secondaire : le traumatisme par répercussion

Chapitre 5 : comment référer ?

--Évaluation Module 4

MODULE 5 : SPECIALISATION ET EVALUATION DE LA FORMATION | Durée : 7 heures

Objectif : Evaluer les connaissances acquises / Mettre en place les bases de futures tables de concertation professionnels et inter professionnels sur le thème des abus sexuels

Chapitre 1 : Présentation des modules de spécialisation

Chapitre 2 : Evaluation de formation : évaluation des connaissances

--Évaluation Module 5

IMPORTANT : pour valider sa formation

Au cours des 4 semaines après la formation, chaque stagiaire sera reçu par Jean-Philippe VERONIQUE (formateur) et Myriam BENAMZA (formatrice) en entretien visio-conférence individuel afin de vérifier l'intégration des connaissances, le bien être émotionnel (étant donné la potentielle charge traumatique de la formation) mais aussi afin d'ouvrir les perspectives d'application des apprentissages à la réalité de terrain des participants.

Document actualisé le 16/12/2022

Une mise en situation sera également prévue lors de cette entretien (étude de cas fictive). Cet entretien fait partie intégrante de la formation, il est donc obligatoire (durée prévue 1 heure 30 minutes). Après cet entretien et sous réserve de validation des acquis, chaque participant recevra son attestation de formation, attestant de ses compétences en matière de compréhension et d'analyse relatives au sujet de « la prévention des violences sexuelles ».

Fait à Wissous, Le **11 mars 2023**

**Pour l'Organisme de Formation
NEORESPI**



VERONIQUE Jean-Philippe, Gérant

Pour le Stagiaire Bénéficiaire

(mentionner nom et prénom du stagiaire et signer)

Nom :	Prénom :
-------	----------

Annexe 03**CV du formateur****VERONIQUE Jean-Philippe**formation@neorespi.fr | 06 99 83 33 47

Document actualisé le 16/12/2022



31 ans
Permis B

PROFIL

Créatif
Dynamique
Rigoureux
Persévérant
Empathie & Esprit d'équipe

CONTACT

TÉLÉPHONE :
06 99 83 33 47

E-MAIL :
jpveronique@outlook.fr

LINKEDIN :
<https://www.linkedin.com/in/jpveronique/>

ACTIVITES ET CENTRES D'INTERET

Respiration
Voyages
Lecture
Neurosciences
Physiologie humaine
Méditation
Respiration augmentée
Yoga
Sports collectifs : Handball, Football
Course à Pied / Trail
CrossFit
Boxe Thaï
Ski
Cinéma
Conférences

LANGUES

Anglais (B1), Espagnol (A2)

JEAN-PHILIPPE VERONIQUE

FORMATION

- Master 2 Sciences du Sport et Société (STAPS), spécialité pro
« **Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives** »
Université Paris-Sud, UFR STAPS (Orsay) // 2014 - 2015

- Master 1 Sciences du Sport et Société (STAPS), spécialité
« **Management des événements et loisirs sportifs** »
Université Paris-Sud, UFR STAPS (Orsay) // 2013 - 2014

- Licence STAPS, spécialité « **Entraînement Sportif** »
Université Paris-Sud, UFR STAPS (Orsay) // 2010 - 2011

- DEJEPS spécialité « **Perfectionnement sportif** » (mention Handball)
CREPS d'Ile-de-France (Chatenay-Malabry) // 2011 - 2012

- Autres diplômes : **Equivalent BAFA - PSC1**

FORMATION CONTINUE

The Oxygen Advantage (by Patrick McKeown) avec Leonardo Pellagotti
- Août 2022 - 14 heures de formation | Formation Instructeur The Oxygen Advantage ([voir site web](#))

The Center for NonViolent Communication avec Marie LOISON
- Décembre 2021 - 42 heures de formation | Les 3 modules de base de la Communication NonViolente - [attestation](#)
- Août 2022 - 49 heures de formation | Colère, Culpabilité, Croyances limitantes (Approfondissement) - [attestation](#)

IceMind – Méthode WIM HOF
Décembre 2021 – 14 heures de formation | Formation aux bases de la méthode WIM HOF (respiration augmentée et exposition au froid)

Association A Fleur de Peau
Décembre 2020 – 21 heures de formation | Formation au massage du ventre CHI-NEI-TSANG - [attestation](#)

Association Vieilles Racines et Jeunes pousses
Juillet 2019 – 35 heures de formation | Herboristerie pratique - [attestation](#)

Ecole Lyonnaise de Plantes Médicinales et des Savoirs Naturels (ELPM)
Décembre 2018 à juin 2019 – 48 heures de formation | Formation en Herboristerie familiale - [attestation](#)

Ministère des sports avec LOG'IN Prévention & Colosse aux pieds d'argile
Janvier 2018 – 21 heures de formation | Prévention des violences sexuelles et numériques

Ministère des sports
Décembre 2020 – 21 heures de formation | Valeurs de la République et Laïcité



Jean-Philippe Véronique

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

NEORESPI – depuis Mai 2022 (création d'entreprise – France & DROM) *Fondateur et Gérant (associé unique)*

- Entreprenariat engagé dans le coaching et la formation à la respiration des professionnel.les de l'éducation, de la santé et de l'accompagnement social – **en savoir plus** : [Neorespi, Qui Sommes-Nous ?](#)
- Coaching et accompagnement des personnes en situation de fatigue chronique, d'anxiété, d'angoisse ou en marge de la vie sociale et de la société pour des raisons physiques, mentales ou sociales, dans un but de résilience et de prise de pouvoir sur le stress, les émotions et les douleurs physiques
- Formation des professionnel.les de l'éducation, de la santé et de l'accompagnement social, dans l'objectif de mettre à niveau les compétences de chacun.e en matière de Respiration, de Communication bienveillante et de Naturopathie
- Développement du protocole OMRC (Optimisation du Mouvement et de la Régénération du Corps), administratif, communication, marketing

UFOLEP NATIONALE – février 2015 à septembre 2021 (Paris) **Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique** *Chargé de mission nationale Sport & Société*

- Développement, déploiement, promotion et animation des programmes "sport et société" sur le territoire national (réduction des inégalités d'accès au sport, insertion professionnelle, éducation par le sport, développement influence et réseaux)
- Développement des relations institutionnelles : passage de 10 K à 2 millions d'euros de budget annuel stable en 6 ans dans le secteur de l'ESS et du socio-sport, et de 2 à 11 ETP au sein du pôle / Management et accompagnement d'étudiants stagiaires et d'apprentis
- Accompagnement des comités départementaux et régionaux sur l'ensemble du territoire DOM compris (développement modèle économique, management de projet, aide concept, mise en réseau, formation)
- Ingénierie pédagogique autour du concept du SOCIO-SPORT
- Formation socio-sportive des chargés de projet et des éducateur-trices sportifs / éducatrice-ices spécialisés / Parcours Coordinés UFOLEP
- Organisation d'événement nationaux et européens à destination des professionnel.les de l'ESS et des personnes en situation de vulnérabilité sociale
- Stratégie de communication, marketing numérique et PAO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL - Février 2014 - Août 2014 (Paris) *Chargé de mission événementiel & développement*

- Organisation d'événements sportifs solidaires et compétitifs (Rencontres Nationales du HandEnsemble - Coupe de France de Handball - projet HandFit)
- Partenariats, création supports de communication (PAO), Gestion logistique avant / pendant / après événement (villages loisirs et salons VIP)

Coordinateur technique FFHB sur la Tournée Française de Jeux

- Responsable de l'animation et la logistique des stands Hand Fauteuil & Sandball (45 jours de tournée)
- Management des équipes bénévoles par territoire

COACH SPORTIF (entreprise et auto-entreprise) – de 2010 à 2021 (IDF) *Fondateur et Gérant (associé unique)*

- Coaching individuel | Coaching de groupe
- Programmation d'entraînement personnalisée d'exercices physique et mental - Conseils en alimentation vivante et hygiène de vie
- Organisation d'événements / Création de communauté sportives
- Co-fondateur de l'association sport et bien-être WAKIN UP (Antony – 92)

Document actualisé le 16/12/2022



PRINCIPALES COMPETENCES

Profil double : management de projet à forte utilité sociale & éducation socio-sportive / prévention santé

Spécialisé en Respiration & Respiration augmentée, spécialisé en Mobilité

Méthodologie de projet, conduite du changement, community organizing, gestion de budget

Education physique et corporelle, éducation mentale (mindset), éducation spirituelle

Ingénierie pédagogique
Ingénierie de formation
Ingénierie socio-sportive, maîtrise du concept du socio-sport

Naturopathie & herboristerie

Face à face pédagogique avec tous publics

Maîtrise des savoir-faire et savoir-être nécessaire à l'accompagnement des jeunes adultes en situation de vulnérabilité dans un but d'insertion sociale et professionnelle

Compétences santé et socio-sport : respiration, alimentation vivante, activité physique, mobilité, prévention santé, intervention précoce et environnement favorable, accompagnement au développement d'une condition mentale positive / préparation mentale

Toujours à l'écoute, aime collaborer en équipe
Sait travailler en autonomie, peut travailler sous pression

Formation du personnel et accompagnement au développement des compétences

Solide communicateur écrit et oral, en capacité de délivrer des conférences et ateliers

Stratégie d'influence et développement de réseaux partenaires, gestion de budget

Montage vidéo (Adobe Première)
PAO / Création support de communication (Adobe Illustrator / Adobe Photoshop)
Marketing numérique et marketing de réseau

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (SUITE)

US METRO HANDBALL – septembre 2011 à juin 2012 (Antony)

Agent de développement sportif – responsable pédagogique

- Mise en œuvre stratégique et opérationnelle du projet club
- Management des bénévoles, formation et accompagnement des éducateur-rices sportifs, ingénierie pédagogique
- Gestion de la communication, organisation des événements, gestion des budgets (avec le Trésorier), gestion administrative des adhérents

EDUCATEUR SPORTIF DE HANDBALL – 2009 à 2015

Science Po Paris, Noisy-Le-Grand Handball, Us Métro Handball, Massy Essonne Handball

- Entraînements & Managérat : publics enfants, publics jeune, publics adulte
- D2 féminine : analyse vidéo / préparation physique et technique spécifique (Noisy-Le-Grand Handball)
- Développement fonctionnel des capacités physiques, mentales et sportives appliquées à la pratique du Handball

BENVOLAT

ASSOCIATION COLLEGEIALE WAKIN UP (Co-fondateur) – depuis 2017

Co-président et manager général

CLUB DE SPORT ET D'AFFIRMATION | ÉVÈNEMENT BIEN-ÊTRE ENTREPRISES SUR MESURE | LEADERSHIP FÉMININ | CONFÉRENCES SPORT SANTÉ

- Wakin up est une association collégiale de loi 1901 qui a pour but d'apporter des solutions concrètes et naturelles face aux problématiques de santé par l'information et l'exercice, notamment celles liées aux dérèglements chimiques, aux blessures physiques et émotionnelles, et à la perte de sensibilité. La connaissance est notre outil principal pour transmettre aux populations des moyens de prendre soin de soi.
- Management de l'association
- communauté | bénévoles | managers
- Coaching mental et sportif
- Animation de la communauté sportive Wakin Up
- Leadership féminin en QPV → [voir exemple de bilan programme de résilience sur 6 mois](#)
- Intervention entreprises et collectivités territoriales
- événements sport et bien-être sur mesure (conférences santé, Teambuilding, ateliers socio-sportifs, activités physiques et activités de relaxation)
- Community management du Collectif Wakin up
- réseau de professionnel.le.s sport et bien-être
- organisation du séminaire annuel d'auto-formation du collectif



ASSOCIATION US METRO HANDBALL – 2010 à 2013

Secrétaire général & responsable technique

- Mise en place et coordination du projet sportif du club, formation des entraîneurs, gestion administrative, gestion de la communication



JEAN-PHILIPPE VERONIQUE



Formateur socio-sportif, formateur à l'art de l'exercice respiratoire (dans un but de santé et de gestion du stress) et ingénieur pédagogique, Jean-Philippe Véronique a d'abord poursuivi des études STAPS dans l'entraînement sportif puis s'est formé en stratégie des politiques publiques et des organisation sportives. Auparavant éducateur et formateur sportif, il s'est ensuite ouvert aux dimensions naturopathiques (émotions, conscience, équilibre alimentaire, herboristerie, massage thérapeutique, Communication NonViolente, respiration...) pour développer une approche globale du corps où l'esprit, la respiration jouent ensemble un rôle fondamental dans le bien-être corporel et psycho-émotionnel. Il y a quelques années maintenant, il comprend en effet que les émotions sont fondamentales : elles impactent considérablement le fonctionnement de notre corps en termes de douleur, d'énergie et de comportement, ce qui conditionne profondément notre capacité respiratoire.

Il accompagne régulièrement en groupe ou de manière individualisé à travers les formations, stages et coaching respiratoires qu'il propose depuis plus de 10 ans maintenant.

Jean-Philippe est devenu Instructeur certifié The Oxygen Advantage (by Patrick McKeown), une des méthodes de respiration internationalement reconnu pour ses bienfaits et son référentiel scientifique ([voir site web](#)), qui propose un panel d'exercices fondamentaux pour la santé psychique et physique, exercices issus du travail de [Konstantin Buteyko](#).

Aujourd'hui, Jean-Philippe Véronique souhaite aider chacun(e) à trouver la clé de son potentiel respiratoire et utilise les connaissances liées au bienfaits du travail en hypoxie hypercapnique intermittente mises en avant dans [le prix nobel de médecine 2019](#).

Jean-Philippe aide les personnes à prendre le pouvoir sur le stress et les douleurs grâce à la respiration, son objectif est double : 1/ restaurer en chacun(e) la capacité d'agir et une respiration fonctionnelle pour gagner à la fois plus d'énergie au quotidien et stimuler la reconstruction corporelle et sociale ; 2/ développer les performances mentales et physiques naturelles du corps pour les pratiquant-es d'activité physique et sportive, qui présentent bien trop souvent un schéma respiratoire dysfonctionnel s'accompagnant de douleurs, méformes et blessures à répétition.

Jean-Philippe choisit de mettre la respiration en première ligne car elle est le pont entre notre conscient et notre inconscient, elle équilibre l'ensemble de nos processus vitaux et impacte directement le système nerveux. Cependant, il est parfois possible que notre schéma respiratoire ne parvienne pas à enrayer certaines adaptations physiologiques liées à notre vécu qui nous font plus de mal que de bien, et mettent alors en jeu des mécanismes de survie qui s'avèrent destructeurs à moyen et long terme si notre schéma respiratoire ne s'en détache pas.

C'est dans cette optique que Jean-Philippe propose d'apprendre les bases et bienfaits de la respiration, afin de comprendre la physiologie respiratoire de manière pratique ; puis de transmettre les techniques les plus avancées en matière de respiration fonctionnelle et augmentée.

Jean-Philippe a travaillé à l'UFOLEP Nationale jusqu'en 2021 (pendant 7 ans) dans le champ de l'économie sociale et solidaire au service des publics en situation de vulnérabilité sociale ; l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) étant une instance politique et éducative nationale indépendante, en collaboration active avec le gouvernement (Ministère des sports, de la ville et de l'emploi, de la santé, de la justice, avec la MILDECA), il y travaille en qualité d'accompagnateur au développement de projets éducatifs et territoriaux et en qualité de formateur socio-sportif spécialisé dans l'ensemble des techniques corporelles favorables à la résilience, au développement de l'estime de soi, au renforcement de la confiance en soi, à la reprogrammation nerveuse physique (contrôle moteur) et physiologique (système endocrinien et respiratoire), à l'entraînement physique et au développement du lien social.

Document actualisé le 16/12/2022

Il développe notamment à l'UFOLEP le concept du Socio-sport, où la personne en situation de vulnérabilité n'est pas considérée comme quelqu'un de fragile en situation d'incapacité et d'impuissance, mais comme la source d'une force intérieure insoupçonnée qui engage la figure éducative à jouer pleinement son rôle de « tutelle de résilience » avec sens, courage, stratégie et responsabilité.

Parallèlement, Jean-Philippe possède près de 12 années d'expérience associative et bénévole dans le secteur de l'éducation sportive, de la santé et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale, populations qu'il souhaite particulièrement toucher à travers le coaching qu'il propose. En 2017, il crée l'association Wakin up, association collégiale de loi 1901 qui a pour but de transmettre aux populations des moyens de prendre soin de soi et de leur apporter des solutions concrètes et naturelles face aux problématiques de santé par l'information et l'exercice, notamment celles liées aux dérèglements chimiques, aux blessures physiques et émotionnelles, et à la perte de sensibilité.

Il crée ainsi le collectif Wakin up, collectif de santé pluridisciplinaire et holistique pour amener la connaissance au plus près des populations et intervenir dans les quartiers défavorisés. Il crée et développe ensuite le [Programme Wakin Up](#) à destination des femmes résidant en quartier prioritaire dans un but de santé et de résilience.

Aujourd'hui sa motivation est simple : aider les professionnels de l'éducation et de la santé à accompagner les vulnérabilités et à enclencher le changement en faisant face aux dysfonctions du schéma respiratoire.

La santé d'une grande partie d'entre nous est en train de s'effondrer, avec pour cause un retard d'apprentissage sur les bases de la santé et de la respiration, traduisant une inadéquation de certains modèles d'éducation corporelle et d'hygiène de vie véhiculés dans nos écoles, nos sports et nos médias. Il apparaît dorénavant vital pour Jean-Philippe de développer notre attention sur la respiration, tant ses bienfaits sont rapides, gratuits et efficaces puisqu'elle impacte les irrégularités de rythme au niveau du système nerveux autonome

Grâce à Neorespi, Jean-Philippe Véronique décide maintenant de partager avec le plus grand nombre son expérience de la respiration, du soin de soi, de la mobilité du corps et de l'éducation socio-sportive.

MYRIAM BENAMZA



Après une licence et des études au niveau master en histoire médiévale (Université de Nancy 2, University College London), Myriam est devenue en 1996 la première française diplômée de la prestigieuse Royal Academy of Dramatic Art de Londres en section régie et direction de scène.

Elle a ensuite travaillé pendant 10 ans dans le spectacle comme régisseur son, lumière, scène et même costumière dans le théâtre, le cinéma et l'opéra (notamment comme régisseur de scène pour Don Giovanni au Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence en 1998, mise en scène Peter Brook, direction musicale Claudio Abbado et Daniel Harding).

Document actualisé le 16/12/2022

Myriam a poursuivi avec un DU et un Master en Art thérapie (Master Cadre de Santé parcours Art Thérapie) à l'université de médecine de Paris 5, l'amenant à développer une expertise dans l'intervention auprès des victimes d'abus sexuels et violences conjugales.

Elle a travaillé pendant plusieurs années au Québec dans des centres d'aides aux victimes et à la Table de concertation « agressions sexuelles et violences conjugales » de Montréal.

Myriam a conduit des groupes de thérapie tant en danse et drama-thérapie, que des groupes de paroles pour les hommes abusés. Elle a aussi créé au CRIPHASE un modèle d'intervention basé sur l'art thérapie appelée « CRIPHASE artistique » et un week-end d'intervention en approche amérindienne.

Elle a par ailleurs l'expérience d'animer un atelier pour des détenus et a fait une intervention en prison avec le CRIPHASE.

Myriam est intervenue dans de nombreuses conférences et formation sur l'intervention auprès des victimes d'abus sexuels notamment lors du CIFAS (Congrès International Francophone sur les Agressions Sexuelles) et au John Jay College of Criminal Justice à New York lors de la conférence internationale pour les hommes abusés organisée par la grande association américaine Male Survivor (site web : <https://malesurvivor.org/>).

Myriam Benamza a formé des éducateurs palestiniens de Project Hope à Naplouse (Territoires palestiniens) sur le Stress Post Traumatique, ainsi qu'à Plaidoyer Victimes au Québec et à l'Université de Paris 5.

Sa recherche l'a amenée à développer des soins et des ateliers en approche holistique et intégrative dans une dimension sacrée. Comme psychothérapeute, Myriam travaille en libération des mémoires du corps (mémoires cellulaires et transgénérationnelles) et reçoit au quotidien de très nombreuses victimes d'abus sexuels.

Sa rencontre avec le monde du sport s'est faite avec la pratique intensive du baseball et du softball. En 1990 Myriam est devenue championne de Lorraine de softball avec son club de Nancy et a été la première femme recevant le diplôme d'entraîneur fédéral de baseball et softball avec les félicitations du jury. Elle pratique aujourd'hui le karaté Shotokan et après avoir passé sa ceinture jaune prépare son prochain passage de grade.

Parallèlement son chemin personnel lui a fait découvrir qu'elle est issue de plusieurs lignées de guérisseurs juifs, chrétiens et musulmans dont le célèbre maître soufi algérien Sidi Cheikh. Elle rencontre plusieurs hommes médécines algonquin, mexicain et lakotas au Québec, aux Etats Unis et au Mexique (Dominique Rankin, Don Manuel Fierro Lopez, John Fire Lame Deer...) et marche depuis 2004 la Voie Rouge initiatique des hommes et femmes médecine. Elle est aujourd'hui gardienne d'une chanupa (pipe sacrée) et conduit des cérémonies de guérison dans la tradition des sioux lakotas (lignée d'Archie Fire Lame Deer).

En 2015 Myriam a été reçue dans la lignée du Sérekh haq-Qirba (la Voie de la Proximité) appelée aussi Voie des Maîtres de Droiture ou Serekh Moshe (Voie de Moïse), lignée mystique du judaïsme. Elle s'est engagée dans la voie du rabbinat en parallèle de son travail comme thérapeute. Elle poursuit actuellement son apprentissage en ce sens.

Myriam propose des soins en libération des mémoires du corps, des géobiologies, des formations ainsi que des stages et ateliers (notamment en psycho-généalogie) en France et à l'étranger (Israël, Sicile). Elle conduit aussi chaque année des groupes en voyage initiatique : Israël (2019), Désert du Petit Erg, Tunisie (2020), Italie (2021), Ecosse et Angleterre (2022).

Myriam parle couramment l'anglais, l'espagnol et l'italien et poursuit son apprentissage de l'hébreu. Elle a de bonnes notions de russe et vient de démarrer des cours de breton pour faciliter sa prochaine intégration en Bretagne.

Myriam a découvert la Martinique en 1999. Son intérêt pour les traumatismes historiques est né au Québec par la découverte de l'histoire tragique des pensionnats amérindiens. Elle a récemment appris par le biais d'un test génétique qu'une partie de sa famille était originaire du Nigeria et que ses ancêtres par les routes de l'esclavage avaient été déportés au Maghreb, en Jamaïque et à St Domingue. Cette incroyable découverte l'a amenée à s'intéresser aux conséquences des traumatismes historiques sur les Antilles et à leurs liens avec la prévalence des abus sexuels dans cette partie du monde.

MURRAY SCHANE



Le Dr Murray Schane est psychiatre à New York. Il a obtenu son diplôme de médecine de la faculté de médecine de l'Université Stanford et pratique depuis plus de 20 ans.

Il a grandi à Detroit dans le Michigan et a étudié la littérature anglaise et l'écriture là-bas et à l'Université de Chicago, puis a fréquenté la Stanford Medical School en Californie. Après avoir terminé sa résidence en psychiatrie et une bourse de recherche en psychiatrie sociale à l'Einstein College of Medicine de New York, Murray Schane a partagé sa carrière entre la pratique privée et la psychiatrie communautaire où, en tant que membre du corps professoral de l'Université Columbia, il a travaillé comme clinicien et enseignant, superviseur et directeur de la formation des résidents en psychiatrie.

Actuellement, en plus de sa pratique, de son enseignement et de sa rédaction, Murray est président de MaleSurvivor : National Organization against Male Sexual Victimization, le principal organisme de défense des droits qui maintient un site Web, un forum de soutien très actif et un salon de discussion surveillé, un site de référence de thérapeutes et propose des webinaires sur des sujets concernant les survivants masculins.

Il a également suivi une formation sur le traitement psychanalytique des troubles de la personnalité au Masterson Institute de New York, et il est maintenant membre du corps professoral de cet institut. Murray possède une vaste expérience en tant que consultant médico-légal au Creedmoor Psychiatric Center, un hôpital d'État de New York.

Il a donné des ateliers lors de réunions annuelles de l'American Psychiatric Association et a présenté lors de conférences aux États-Unis, en Turquie, en Grèce, au Canada, en France et au Royaume-Uni.

Il a écrit **Leading the Lambs**, un portrait psychologique d'un tueur dont la pédophilie secrète a soulevé des problèmes d'aveuglement communautaire et de mauvais jugement judiciaire. Il a également écrit le texte de deux livres pour enfants publiés, **Panzil the Would-Be Wanna-Be Dragon** et **Panzil Saves Christmas**.

A propos de l'association (ONG) MaleSurvivor : MaleSurvivor est une organisation internationale à but non lucratif créée en 1995. Par MaleSurvivor.org engagés à prévenir, guérir et éliminer toutes les formes de victimisation sexuelle des garçons et des hommes par le soutien, le traitement, la recherche, l'éducation, la défense des droits et l'activisme.

Le site Web de MaleSurvivor, le forum de discussion et le salon de clavardage sont souvent les premiers endroits que les gens visitent lorsqu'ils commencent à chercher du soutien et de l'aide pour faire face aux effets de l'abus sexuel. En moyenne, le site Web de MaleSurvivor compte 45 000 visiteurs chaque mois.

25% de tous ceux qui visitent notre site Web le visitent plus d'une fois. Le programme MaleSurvivor Weekends of Recovery, qui ne cesse de grandir et de s'améliorer, dépend de la gentillesse et de l'engagement de son équipe de 26 animateurs et de leurs près de 8 000 heures de bénévolat en 2010.

Grâce au dévouement de ces professionnels infatigables, le coût de la participation aux Week-ends de récupération ne couvre que le coût réel de l'hébergement et des repas dans divers sites d'une beauté exceptionnelle, qui sont spécifiquement sélectionnés pour leur environnement de guérison. Les participants ne sont pas facturés pour le temps de profession des thérapeutes.

Les conférences internationales de MaleSurvivor offrent des opportunités uniques formation personnelle et professionnelle, ainsi que l'échange de nouvelles connaissances sur les abus sexuels masculins. En réunissant les survivants et les professionnels

Document actualisé le 16/12/2022

qui travaillent avec eux, ces conférences sont les seules à avoir un impact direct sur le travail et la vie des participants. En mars 2010, plus de 400 personnes du monde entier se sont réunies pour participer à notre conférence la plus réussie à ce jour.

Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue

I – Préambule

NEORESPI est un organisme de formation professionnelle indépendant. NEORESPI est domiciliée au 1 rue André Thierry, 91320 - Wissous Enregistré sous le numéro 11 91 09560 91 auprès du préfet de région Ile de France.

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par NEORESPI dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- **NEORESPI** sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation de **NEORESPI** sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par **NEORESPI**, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **NEORESPI** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de **NEORESPI** soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **NEORESPI**, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

IV - Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Document actualisé le 16/12/2022

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 6 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 7 : Lieux de restauration

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par **NEORESPI**. S'ils le désirent les stagiaires peuvent se restaurer dans un autre lieu de leur choix.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 9 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

V - Discipline

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par **NEORESPI** et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

NEORESPI se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par **NEORESPI** aux horaires d'organisation du stage.

Document actualisé le 16/12/2022

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 11 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de **NEORESPI**, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

Article 13 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 14 : Usage du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 16 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 17 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs

Document actualisé le 16/12/2022

délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 18 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

NEORESPI décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 19 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Article 20 : Procédure disciplinaire

a) Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

b) Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

c) Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

d) Prononcé de la sanction

Document actualisé le 16/12/2022

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

VI – Représentation des stagiaires

Article 21 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 22 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 23 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de **NEORESPI**

Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue

Fait à **Wissous**, Le **11 mars 2023**

Affiché dans les locaux et remis au stagiaire
NEORESPI

Pour l'Organisme de Formation
NEORESPI

Pour le Stagiaire Bénéficiaire
(mentionner nom et prénom du stagiaire et signer)

Document actualisé le 16/12/2022



Nom :

Prénom :

VERONIQUE Jean-Philippe, Gérant

Information sur la protection des données

Nature des données collectées et finalités des traitements

NEORESPI (ci-après « L'organisme de formation ») collecte et traite les données à caractère personnel du stagiaire **\$nom_stagiaire\$** (nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, photographies d'identité, photocopie de la carte d'identité...) (ci-après les « Données Personnelles ») conformément à la réglementation en vigueur.

Le stagiaire est informé que tous les champs à renseigner dans le formulaire d'inscription sont obligatoires et sont strictement nécessaires au traitement de son dossier. Si le stagiaire ne souhaite pas y répondre, l'organisme de formation ne pourra pas l'inscrire, réaliser les prestations de formation, qui lui incombent au titre du contrat (ci-après les « Services »).

Durée de conservation

Les Données Personnelles collectées sont conservées pendant la durée du contrat et en toute hypothèse pour une durée qui ne saurait excéder deux (2) années après son expiration ou sa résiliation, sauf si :

- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- Le stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

Destinataires des Données Personnelles

L'accès aux Données Personnelles est strictement limité aux salariés et préposés de l'organisme de formation, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Le stagiaire est informé qu'afin d'assurer le suivi de son dossier, l'organisme de formation utilise le système **NEORESPI** où les Données Personnelles peuvent être stockées. **NEORESPI** ne fait, néanmoins, aucune utilisation des Données Personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'organisme

Document actualisé le 16/12/2022

de formation s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Droits du stagiaire

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement et de définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Pour toute réclamation, le stagiaire dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A l'exclusion du droit de réclamation auprès de la CNIL, le stagiaire peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Julien Marquis.

Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) ?

OUI - NON (rayez la mention inutile)

Souhaitez-vous recevoir les promotions et sollicitations de nos partenaires (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) ?

OUI - NON (rayez la mention inutile)

Signature de du stagiaire précédée de la mention « lu approuvée »

Fait à

Le

Nom :	Prénom :
-------	----------

et